

RÉSOLUTION DE L'AMM SUR L'AIDE HUMANITAIRE ET MÉDICALE À L'UKRAINE

Adoptée par la 73^{ème} Assemblée générale de l'AMM, Berlin, Allemagne, octobre 2022

PRÉAMBULE

La guerre en cours en Ukraine a produit des millions de réfugiés traumatisés et une situation de crise de santé mentale sans précédent. Les travailleurs humanitaires et certains médecins qui viennent en aide aux réfugiés peuvent ne pas être bien préparés à traiter un traumatisme lié à la guerre.

L'AMM mène, par l'intermédiaire du Fonds d'aide médicale à l'Ukraine, une initiative fructueuse de fourniture de matériel médical aux réfugiés ukrainiens. La durée et la brutalité du conflit requièrent désormais d'amplifier cet effort et d'élargir l'aide afin d'y intégrer l'envoi de personnel formé à la santé mentale et notamment aux traumatismes liés à la guerre.

RECOMMANDATIONS

1. L'AMM, via le Fonds d'aide médicale à l'Ukraine et d'autres moyens appropriés, ses membres constituants et la communauté médicale continuent d'expédier des fournitures médicales à l'Ukraine et d'apporter un soutien à des organisations assurant des missions humanitaires et des soins médicaux auprès des réfugiés ukrainiens, dans la mesure permise par les ressources disponibles.
2. L'AMM, ses membres constituants et la communauté médicale plaident pour la mise en œuvre de mesures relatives à la santé mentale, y compris des mesures de prévention du suicide, et de prise en charge des traumatismes liés à la guerre et des syndromes post-traumatiques dans le cadre de l'aide aux réfugiés ukrainiens. Il conviendrait de porter une attention particulière aux groupes défavorisés.
3. L'AMM, ses membres constituants et la communauté médicale plaident pour des mesures éducatives afin de faire comprendre ce que sont les traumatismes liés à la guerre chez les survivants et pour des mesures de protection plus larges des personnes ayant subi un conflit, en matière d'emploi, de logement, de stabilité alimentaire, notamment au sein des groupes défavorisés.